

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-97 – DÉNOMINATION DU PARKING DU LAC LA LABOU

M. LINARÈS, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales, ainsi que des voies privées ouvertes à la circulation publique, relève du libre choix du Conseil municipal, dont la délibération est exécutoire de plein droit.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Jory, en lien avec Toulouse Métropole, poursuit le réaménagement du secteur du Lac et de l'avenue Segusino, avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie, les mobilités douces et la valorisation des espaces publics.

Ce secteur, aujourd'hui largement fréquenté par les habitants pour la promenade, les activités de loisirs et les déplacements du quotidien, s'inscrit pleinement dans la stratégie communale de développement des liaisons douces et de mise en valeur des espaces naturels.

Afin de faciliter leur identification et leur repérage pour les usagers, mais également de renforcer la lisibilité et la cohérence de cet aménagement, il est proposé d'attribuer une dénomination officielle à une voie sans actuelle dénomination :

- Parking Promenade du Lac

Cette dénomination s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés et reflète l'usage principal du site, à la fois lieu de stationnement et point d'accès privilégié à la promenade du Lac.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la dénomination du **Parking Promenade du Lac** ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026


Le Maire, **Victor DENOUVION**



Le secrétaire de séance,  **Dorian CAUSSE**

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260605-DELIB202697-DE
Reçu le 10/06/2026

